



QUALITÉ D'USAGE

FORMATION ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC MAÎTRISER ET APPLIQUER LES DERNIÈRES RÉFORMES

RÉFÉRENCE : AR01001

★★★★★ 4.5/5

VERSION 1 (MÀJ : 10.06.2025)

1. Définition des
besoins

2. Évaluation des
connaissances

3. Formation

4. Test et validation
des acquis

À la recherche d'une formation **Accessibilité des Établissements Recevant du Public** pour booster vos compétences ?

STAGEUP met à votre disposition toute son expertise technique et pédagogique qui vous permettra d'atteindre vos objectifs.

Que vous soyez une entreprise ou un institutionnel, la formation **Accessibilité des Établissements Recevant du Public** est assurée par nos formateurs sélectionnés pour leurs compétences reconnues (certification....) et leurs qualités relationnelles.

Quelque soit le niveau des stagiaires, un suivi pédagogique est assuré avant, pendant et après la formation, de manière à constater les acquis et ainsi permettre une mise en œuvre rapide dans un contexte professionnel.

Vous souhaitez organiser votre formation **Accessibilité des Établissements Recevant du Public** facilement et de manière personnalisée ? Optez pour une solution en intra, ou participez à une de nos sessions collectives (inter), dans la limite des places disponibles.

Participez à la formation **Accessibilité des Établissements Recevant du Public** à Paris, Lille, Marseille, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg, Nantes, Montpellier, Rennes, Grenoble, Angers, Clermont-Ferrand, Nancy.

Public

Architectes, ingénieurs ou toute personne souhaitant maîtriser les principales réglementations relatives à l'accessibilité des handicapés.

Prérequis

Avoir de bonnes connaissances en architecture et/ou en construction.

Objectifs du stage

La formation **ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC** a pour objectifs :

- Maîtriser et appliquer l'aspect réglementaire de l'accessibilité des handicapés dans le cadre d'un projet de construction ou d'une mise en conformité d'un bâtiment existant.

Durée

2 jours

Pédagogie

METHODE PEDAGOGIQUE :

Formation dispensée par un formateur architecte spécialisé dans les problématiques de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et dans la mise en application de la réglementation. Analyse de cas concrets et d'exposés.

Alternance de présentations théoriques et mises en pratique au travers de présentations de projets existants.

Méthode pédagogique participative.

Divers supports de cours.

METHODE D'EVALUATION :

Test de niveau (QCM) effectué en début et en fin de formation de manière à mesurer la progression de l'apprenant et de valider ses acquis.

Quizz intermédiaires à l'oral tout au long du parcours.

SANCTION :

CONTENU DU PROGRAMME

L'**accessibilité aux personnes handicapées** est la possibilité pour les personnes handicapées d'accéder à un lieu physique ou à des informations.

On entend généralement par accessibilité l'ensemble des possibilités économiques, matérielles, instrumentales, culturelles ou sociales mises à la disposition d'une personne handicapée.

PROGRAMME DE FORMATION

COMPRENDRE LE HANDICAP

- Définitions et cadre historique
- Différences entre PMR et personnes handicapées
- Statistiques et enjeux de l'accessibilité
- Expérience immersive : simulation de handicaps

LE CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

- Loi du 11 février 2005 et principes fondateurs
- Dernières évolutions réglementaires
- Obligations des Établissements Recevant du Public (ERP) et de la voirie

NORMES TECHNIQUES D'ACCESSIBILITÉ

- Exigences pour les bâtiments : dimensions, circulation, équipements
- Accessibilité des espaces publics et de la voirie
- Études de cas sur la mise en conformité

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

- Dépôt d'autorisations de travaux
- Attestations d'accessibilité et démarches
- Dérogations et solutions d'effet équivalent
- Rôles des acteurs clés : commissions d'accessibilité, mairies, préfectures...

PRINCIPES AVANCÉS D'ACCESSIBILITÉ

- Accessibilité universelle et « Design for all »
- Qualité d'usage et ergonomie
- Contraintes et adaptations selon le contexte

ÉTUDES DE CAS & MISES EN SITUATION

- Analyse de projets réels
- Travaux de groupe sur des diagnostics d'accessibilité
- Mises en situation avec simulateurs de handicap
- Jeux de rôle : comprendre les obstacles rencontrés

ATELIER FINAL : DIAGNOSTIC ET SOLUTIONS D'ACCESSIBILITÉ

- Identification des non-conformités sur des plans/projets
- Propositions d'améliorations

ÉVALUATION ET CLÔTURE

- QCM et mise en pratique
- Retour d'expérience des participants
- Remise des attestations de formation

FIN DE FORMATION

- Conclusions.
- Test de niveau et correction.
- Évaluation qualitative.
- Validation des acquis.
- Remise de l'attestation de formation.

Attestation de formation.

Formation théorique et pratique.

Parler à un conseiller formation

☎ 01.47.23.79.72

► Remise d'un support de cours et documents annexes.

Votre formateur **Accessibilité des Établissements Recevant du Public**

Des experts à votre service

Fort d'une expérience opérationnelle en projet, votre formateur a été sélectionné par nos services pédagogiques tant pour son expertise que pour ses qualités pédagogiques et sa volonté de transmettre son savoir-faire.

Comment financer la formation **Accessibilité des Établissements Recevant du Public** ?

OPCO, POLE EMPLOI, CPF...

En tant qu'organisme de formation s'adressant principalement aux professionnels, nous vous conseillons et nous vous accompagnons dans vos démarches pour la prise en charge en tout ou partie de votre formation .

Nos principaux partenaires sont les OPCO tels que par exemple :

- opco.ep pour les salariés d'agences d'architecture.
- atlas pour les bureaux d'études et économistes de la construction.
- fif.pl pour les dirigeants non salariés en profession libérale.
- afdass pour les salariés d'agences de communication, spectacle, production...

Un chiffrage ainsi que les possibilités de financements selon votre opco vous seront adressés par un de nos conseillers en formation.

Les avantages du **présentiel** :

Déplacement dans vos locaux et partout en France.
La formation peut soit se dérouler dans une pièce dédiée soit dans la pièce principale de votre entreprise si sa configuration le permet.

- meilleure relationnel avec le formateur.
- meilleure assiduité.
- temps de formation concentré sur une période donnée.
- possibilité de former plusieurs personnes simultanément et de manière plus efficace.

Le présentiel permet également plus de proximité avec le

Formation **Accessibilité des Établissements Recevant du Public** dans vos locaux ou en ligne

Quel format choisir ?

Ces deux formats de formation offrent chacun leurs intérêts pratiques. Chaque participant ayant ses préférences et ses contraintes en matière d'organisation, nous vous garantissons une formation réussie que ce soit en présentiel ou en distanciel.

Ils nous ont fait confiance pour leur formation :

[Voir un échantillon de quelques clients](#)

Nos formations sont réalisables partout en France, à domicile ou sur le lieu de travail.

Formation Paris, Lyon, Marseille, Lille, Nice, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Strasbourg...

Prise en charge par votre OPCO (Atlas, Opco EP, AKto, Afdas, FIF PL...)

Les avantages du **distanciel** :

Il est important d'être équipé du matériel nécessaire à savoir : poste informatique équipé, connexion internet fibre, webcam, micro et casque audio.

Un lien de réunion type Zoom ou Teams sera fourni aux stagiaires directement par le formateur.

- possibilité d'espacer les séances.
- nombre de participants plus limité.
- réduction des frais de déplacement.

Le distanciel permet aussi de participer depuis n'importe quel endroit, favorisant ainsi une meilleure gestion du temps et des

formateur et par conséquent un meilleur relationnel. Les échanges entre les participants sont aussi plus réguliers et plus décontractés.

contraintes personnelles. Les interactions peuvent se faire à travers divers outils collaboratifs, rendant les échanges dynamiques et interactifs.



Centre de formation STAGE'UP

Siège social : 23 rue Antigna 45000 ORLEANS

Siège commercial : 14 rue d'Amsterdam 750009 PARIS

Siret : 488 346 610 000 30 APE : 8559A N°Existence : 24 45 02361 45

email : contact@stageup.fr

01 47 23 79 72



formation éligible
PLAN DE FORMATION